

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 948/SG/CD rendant exécutoire de la Commission permanente de la Chambre des Députés autorisant le Président du Conseil de Gouvernement à acheter pour le compte du Territoire Français des Afars et des Issas.

n° 948/SG/CD

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
22 juin 1968

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1968

Date du numéro
10 juillet 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 496/6e L du 10 juin 1968 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas autorisant le Président du Conseil de Gouvernement à acheter pour le compte du Territoire Français des Afars et des Issas à M. A.

V. Sahatdjian, le mobilier entreposé dans les, trois bâtiments acquis, et
portant ouverture des crédits nécessaires.